

## Les PE/TPE, les SSTI et les risques professionnels

# Une enquête de l'INRS sur la prévention dans les petites entreprises

L'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) a fait réaliser, par l'institut Via-voice, une enquête sur les petites entreprises et les risques professionnels. Cette enquête fait suite à celles déjà initiées en 2007 et 2010. Elle a été réalisée auprès d'un échantillon de 1 002 chefs d'entreprises de moins de 50 salariés, dont 652 petites entreprises (PE : de 10 à 49 salariés) et 170 très petites entreprises (TPE : entre 1 et 9 salariés).

### Le SSTI, interlocuteur privilégié des PE et TPE

D'après cette enquête, l'interlocuteur privilégié des petites et très petites entreprises pour les questions en lien avec la prévention des risques professionnels est le Service de santé au travail. Ainsi, le SSTI est plébiscité comme référent sur ces questions par 49 % des PE et 34 % des TPE.

En outre, 32 % des TPE et 37 % des PE font confiance en premier lieu au médecin du travail ou à l'IPRP pour les informer sur les questions de Sécurité au travail ainsi que sur les problématiques de Santé au travail.

### La place de la prévention des risques dans les PE et TPE

Selon l'INRS, les résultats de cette enquête font apparaître que la prévention est perçue par les chefs d'entreprise comme une contrainte. Ainsi, le niveau de préoccupation des chefs d'entreprise sur les questions de Santé et de Sécurité est en net recul depuis 2010 (préoccupation pour 16 % des TPE et 14 % des PE en 2014 contre des pourcentages de 24 % et 18 % en 2010), en atteste que 70 % des TPE et 55 % des PE n'envisagent pas la mise en œuvre d'action de prévention dans les deux ans à venir.

A ce titre, il est à noter que 35 % des responsables de TPE considèrent que leur activité ne présente aucun risque



pour leurs salariés et ne voient pas l'intérêt du Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Toutefois, il est intéressant de signaler que dans le même temps, ils sont plus nombreux à avoir mis en œuvre des mesures de prévention, notamment des moyens de protection individuelle ou collective, et à avoir conduit des campagnes d'information auprès de leurs salariés ou encore des actions de formation.

Les principaux résultats de cette enquête ont fait l'objet d'une infographie consultable ci-dessous. ■

Pour en savoir plus : <http://www.inrs.fr/header/presse/cp-enquete-tpe.html>

